

SEANCE DU 5 MAI 2015

Date de convocation : 25 avril 2015

Date d'affichage : 19 mai 2015

L'an deux mil quinze le cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaïne, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absentes excusées : Mmes Martine Herman et Stéphanie Olivier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 07 avril 2015.

CHARTE DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de Charte de Mutualisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas de réserves particulières et approuve ce projet.

SATESE

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des rapports des visites assistance technique reçus du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche relatif aux Stations d'Épuration du Bourg et de L'Aubrière.

Concernant L'Aubrière, l'eau épurée est de mauvaise qualité physico-chimique, le rejet sortie station arrivant dans les noues d'infiltration est septique et génère de légères odeurs nauséabondes, il est nécessaire de replanter des roseaux sur l'ensemble des filtres (une station à filtres plantés de roseaux atteint son rendement maximum après 2 à 3 ans de fonctionnement).

Concernant Le Bourg, l'eau épurée est de qualité physico-chimique correcte, le curage du cône de sédimentation est à réaliser cette année compte tenu que le curage total des boues n'est pas prévu pour 2015 et il est nécessaire de reprendre une campagne de dératisation.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des rapports annuels 2014 récapitulatifs des visites effectuées, reçus du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche, relatif aux Stations d'Épuration du Bourg et de L'Aubrière.

RESULTAT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 avril 2015 au sujet de la réfection de la voirie du chemin de La Groudière. Cinq entreprises ont répondu à cette procédure. Après débat, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 33 895.21 € TTC.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 avril 2015, en présence de Monsieur HAMEL de SA2E, au sujet de la réfection de la voirie communale du village de L'Aubrière. Sept entreprises ont répondu à cette procédure. Après débat, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 93 797.99 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'une étude soit demandée pour la réfection du chemin du Bouleau dont l'état nécessite en priorité une réfection. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise accepte cette proposition.

ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le curage des boues du lagunage nécessite la réalisation d'une étude bathymétrique et d'une étude de périmètre d'épandage en coordination avec les différents partenaires (Agence de l'Eau, DDTM, SATESE). Une consultation sera effectuée auprès de différents cabinets compétents pour la réalisation des études et suivis nécessaires à cette opération de curage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la dévolution des études et travaux et aux demandes de subventions.

De plus, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres est prévue le 24 juin 2015 à 16 h 30 à la Mairie.

REFERENT AUTORISATION DU DROIT DU SOL (ADS)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu du Syndicat Mixte du Pays de Coutances demandant un référent autorisation du droit du sol (ADS) pour la Commune.

Monsieur David COLLETTE fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur David COLLETTE comme référent autorisation du droit du sol.

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Salle des Fêtes nécessite des travaux (la réfection de la toiture, la mise en accessibilité et la mise en place d'un élévateur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander des devis, à signer toutes les pièces afférentes à ce projet et à demander des subventions.

Monsieur David COLLETTE fait part aux membres du Conseil Municipal de remarques faites par une association et des particuliers relative à l'installation des tables et chaises et qu'une construction d'un appentis serait une solution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend en compte la remarque et décide d'attendre les différentes conclusions qui seront remises par les commissions d'accessibilité et de sécurité.

REPAS DES ANCIENS

Suite à la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser le repas des anciens le dimanche 11 octobre 2015 et décident de contacter Monsieur QUENAULT, traiteur.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais et du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Au niveau du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, il précise aux membres du Conseil Municipal que 45 communes sur 54 adhèrent au service autorisation du droit du sol (ADS) ; que la Commune aura l'obligation de s'assurer et que les contributions des collectivités au Syndicat Mixte du Pays de Coutances vont augmenter de 2.28 %.

Au niveau de la Communauté du Bocage Coutançais, il leur précise que la Caisse d'Allocations Familiales va subventionner à hauteur de 24 000 € la mise en place du portail famille et fait un compte rendu du séminaire qui s'est déroulé le 29 avril 2015 à SAINT SAUVEUR LENDELIN.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la date de la prochaine réunion de la Commission Fleurissement le 15 mai à 14 h.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ordre du jour de la cérémonie du 8 mai. Le rassemblement aura lieu à 9 h 00 place de la mairie suivi d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts. L'office religieux aura lieu en l'église de Bricqueville La Blouette.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'épavage des voiries communautaires sera effectué entre le 15 mai et le 30 juin 2015 par l'entreprise FATOUT.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur David COLLETTE de contacter l'entreprise chargée de l'épavage pour la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Société API RESTAURATION de MONDEVILLE concernant l'actualisation des prix de repas au 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de répercuter cette hausse tarifaire. En conséquence, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, le prix des repas sera de 3,15 € pour les enfants et 3,95 € pour les adultes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 9 juin 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.